



RESSOURCES FALCO LTÉE

RAPPORT DE GESTION

POUR LES TROIS ET NEUF MOIS TERMINÉS

31 MARS 2018

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Le présent rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des activités (le « rapport de gestion ») de Falco Ressources Ltée (« Falco » ou la « Société ») pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018 devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités de Falco pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 (les « états financiers annuels ») et est destiné à être complémentaire aux états financiers intermédiaires résumés non audités de la Société au 31 mars 2018, pour les trois et neuf mois terminés les 31 mars 2018 et 2017 (les « états financiers »).

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Par conséquent, toutes les données financières comparatives présentées dans le rapport de gestion reflètent l'application uniforme des IFRS.

La direction de Falco (la « direction ») est responsable de la préparation des états financiers et des autres renseignements financiers de la Société contenus dans le présent rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la communication de l'information financière. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers au conseil pour que celui-ci examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le rapport de gestion sont en date du 25 mai 2018, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Toutes les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, sauf indication contraire. Le rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	3
Faits saillants pour les neuf mois terminés au 31 mars 2018	3
Région minière de Rouyn-Noranda	4
Le projet Horne 5	4
Activités d'exploration	14
Exploration – Camp Central	15
Exploration – Autres activités régionales	15
Exploration – Mise à jour à propos de la campagne 2017	15
Exploration – Campagne 2018	16
Perspectives	16
Résultats d'exploitation	17
Liquidité et capitaux propres	18
Flux de trésorerie	18
Description des transactions de financement	19
Développement corporatif	20
Information trimestrielle	21
Transactions entre parties liées	22
Obligations contractuelles et engagements	22
Arrangements hors bilan	23
Données sur les actions en circulation	23
Facteurs de risque	23
Risques financiers	23
Titres de propriété	23
Contrôles de divulgation de l'information à l'interne	23
Base d'établissement des états financiers	24
Estimations et jugements comptables critiques	24
Instruments financiers	24
Renseignements additionnels	24
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	24
Informations sur la Société	26

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Description de l'entreprise

Falco mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières au Canada. Au 31 mars 2018, elle concentre ses activités sur l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de ses propriétés minières situées dans la région de Rouyn-Noranda au Québec, à la recherche de métaux de base et précieux, principalement sur son gisement polymétallique Horne 5, entièrement détenu par la Société (le « gisement Horne 5 », le « projet Horne 5 » ou le « projet »).

Falco est inscrite à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») sous le symbole « FPC ». La Société est l'un des principaux détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des claims miniers et des droits contractuels dans ou relativement à des concessions minières couvrant approximativement 67 000 hectares de terrains dans le camp minier de Rouyn-Noranda (« le camp minier »), incluant 13 anciens sites miniers aurifères et de métaux de base.

La Société a été initialement constituée en vertu du *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 16 mars 2010. Le 12 juin 2015, Falco a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada. Au 31 mars 2018, Redevances Aurifères Osisko ltée (« Osisko »), un actionnaire qui exerce une influence notable sur la Société et donc une partie liée, détenait un intérêt de 12,7 % dans Falco.

Faits saillants pour les neuf mois terminés au 31 mars 2018

- Le 12 septembre 2017, la Société a conclu la signature d'un protocole d'entente (le « protocole ») avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (la « Commission scolaire ») concernant l'acquisition d'un immeuble (le « Pavillon ») situé sur le site du projet Horne 5.
- Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété Donalda (« Donalda »), située à proximité du projet Horne 5, auprès d'Entreprises minières Globex inc. (« Globex »).
- Le 30 octobre 2017, la Société a déposé sur SEDAR un rapport technique intitulé « *Feasibility Study of the Horne 5 Gold Project* » (l'« étude de faisabilité ») avec une date d'effet au 5 octobre 2017, rapport qui est conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).
- Le 15 novembre 2017, la Société a annoncé les résultats de l'élection des administrateurs au conseil de Falco.
- Le 29 novembre 2017, la Société a annoncé qu'en lien avec le prêt de 10,0 millions de dollars (le « prêt ») consenti par Osisko le 30 mai 2016, Falco et Osisko ont tous deux convenu de reporter la date d'échéance jusqu'au 31 mai 2018.
- Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé un placement privé négocié d'actions accréditatives (le « placement privé »), émettant 7 203 730 actions accréditatives pour un produit brut de 8,5 millions de dollars.
- Le 8 janvier 2018, la Société a annoncé la nomination de Ronald Bougie au poste de vice-président, ingénierie et construction, et celle de Guy Belleau au poste de directeur général de la mine pour le projet Horne 5.
- En janvier 2018, l'étude d'impact sur l'environnement (« EIE ») a été déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec (le « MDDELCC »).
- En janvier 2018, la Société a annoncé que certaines composantes majeures de l'équipement pour l'usine de traitement des eaux et le système de pompage avaient été commandées.
- En février 2018, Falco a annoncé le début de la campagne de forage d'exploration 2018 (la « campagne 2018 »).

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Région minière de Rouyn-Noranda

La Société détient un intérêt de 100 % dans des claims miniers et des droits contractuels dans des concessions minières ou relativement à de telles concessions, qui couvrent une superficie d'environ 670 kilomètres carrés dans le camp minier et qui, de l'avis de la direction, représentent 70 % de la superficie totale du district minier. En tant que camp minier établi dans la province de Québec, Rouyn-Noranda possède toutes les installations (électricité, rail, eau, etc.) requises pour l'exploration et le développement minier.

Rouyn-Noranda possède un long historique en matière d'exploration et d'exploitation minière. Depuis la découverte du gisement de la mine Horne dans les années 1920, le secteur a été l'hôte de plus de 50 anciennes mines, soit 20 mines de métaux de base et 30 mines d'or. Un certain nombre des gisements de cuivre-zinc de type de sulfures massifs volcanogènes (« SMV ») du camp minier ont des teneurs en or bien au-delà de celles associées aux gisements de SMV typiques. Ces gisements ainsi que les gisements de type « veines mésothermales » comptent plus de 19 millions d'onces d'or produites historiquement pour l'ensemble du camp minier.

En plus de l'acquisition des titres miniers, la Société a acquis l'importante banque de données comprenant des modèles numérisés détaillés en 3D (logiciel GOCAD) de la géologie du secteur, des installations minières, des données géophysiques et lithogéochimiques ainsi que les résultats de plus de quatre millions de mètres de forage en surface et sous terre. La Société poursuit l'analyse de cet ensemble de données en vue d'identifier des cibles d'exploration. Elle procède également à la définition et à l'élaboration sélective de modèles géologiques pour les cibles prioritaires.

La propriété principale de Falco est le projet Horne 5 situé dans le camp minier, hôte de plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base, y compris la mine Horne qui fût exploitée par Noranda inc. de 1927 à 1976. La mine Horne a produit environ 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre.

Pour plus de détails à propos du projet Horne 5, veuillez consulter l'étude de faisabilité, le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 26 septembre 2016 et intitulé « *Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Horne 5 Deposit* » et le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 28 avril 2016 et intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Horne 5 Project* », tous deux disponibles sur SEDAR www.sedar.com.

Le projet Horne 5

Étude de faisabilité

Le 30 octobre 2017, Falco a déposé l'étude de faisabilité indiquant que le projet Horne 5 correspond à un projet d'exploitation minière sous terre robuste et à forte marge s'étendant sur une période de 15 ans, avec des paramètres économiques des plus intéressants dans le contexte actuel du prix de l'or. L'étude de faisabilité a été réalisée par BBA inc. (« BBA »), sous la supervision de la direction, et inclut des contributions des équipes techniques et géologiques de BBA, d'InnovExplo inc. (« InnovExplo »), de Golder et Associés ltée (« Golder »), de WSP Canada Inc. (« WSP »), de SNC-Lavalin Stavibel inc. (« SNC-Lavalin ») et d'Ingénierie RIVAL inc. (« RIVAL »).

La réalisation du projet Horne 5 aurait un impact majeur dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, avec un potentiel de générer un produit brut de plus de 6,6 milliards de dollars américains (« \$ US ») et la création d'environ 500 emplois permanents et bien rémunérés.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Faits saillants de l'étude de faisabilité

Les faits saillants de l'étude de faisabilité comprennent les estimations présentées dans la section ci-dessous (*les valeurs monétaires sont présentées avant impôt, sauf indication contraire*).

Le scénario de base considère un prix pour l'or de 1 300 \$ US par once (« oz »), un prix pour l'argent de 19,50 \$ US par once, un prix pour le cuivre de 3,00 \$ US par livre (« lb »), un prix pour le zinc de 1,10 \$ US par livre et un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$ US. L'étude de faisabilité a été préparée en dollars canadiens. Les valeurs monétaires dans cette section du rapport de gestion ont été converties et présentées en \$ US, selon un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$ US.

- Valeur actuelle nette (« VAN ») de 1 012 millions \$ US à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (« TRI ») de 18,9 % avant impôts et droits miniers ;
- VAN de 602 millions \$ US à un taux d'actualisation de 5 % et un TRI de 15,3 % après impôts et droits miniers ;
- Durée de vie de la mine de 15 ans, avec une production annuelle payable maximum de 268 000 onces, une production annuelle payable moyenne sur la durée de vie de la mine (« LOM ») de 219 000 onces d'or et 235 000 onces à un niveau stable de production ;
- Récupération de l'or payable nette de 88,1 % ;
- 3 741 000 onces d'or contenu ;
- 3 294 000 onces d'or payable, LOM ;
- 1 007 millions de livres de zinc payable, LOM ;
- 229 millions de livres de cuivre payable, LOM ;
- 26,3 millions d'onces d'argent payable, LOM ;
- 80 897 000 tonnes (« t ») de minerai extraites ;
- Teneur moyenne en équivalent d'or (« Éq.Au ») après dilution de 2,37 g/t Éq.Au ;
- Teneur aurifère moyenne après dilution de 1,44 g/t Au ;
- Coûts de maintien tout compris* de 399 \$ US/oz net des crédits pour les sous-produits, incluant les redevances, LOM ;
- Coût tout compris (coûts en immobilisations et coûts d'exploitation) estimé à 643 \$ US par once d'or payable;
- Coût total d'opération de 41,00 \$/tonne traitée ;
- Coûts de construction avant la production de 801,7 millions \$ US, incluant un montant pour les éventualités de 58,5 millions \$ US et excluant 26,7 millions \$ US de dépenses en capital au 31 août 2017 ;
- Période de recouvrement de 5,2 ans avant impôts et de 5,6 ans après impôts ;
- Produit brut de 6,6 milliards \$ US et flux de trésorerie des activités d'exploitation de 2,7 milliards \$ US, LOM ;
- Mise en service de l'usine de traitement dans la première moitié de 2021 ;
- Pleine capacité de production dans la première moitié de 2022.

**Les coûts de maintien tout compris sont présentés selon la définition du World Gold Council, moins les frais administratifs et généraux de la Société.*

Estimation des ressources minérales

Les ressources minérales présentées dans l'étude de faisabilité sont basées sur une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (l'« ERM actuelle ») en vigueur le 25 juillet 2017, préparée par Carl Pelletier, géo., d'InnovExplo, à l'aide de l'information disponible. L'objectif principal était de mettre à jour la précédente estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 pour le gisement Horne 5, laquelle avait été préparée par InnovExplo et publiée sur SEDAR dans un rapport intitulé « *Technical Report and Updated Mineral Resource Estimate for the Horne No. 5 Deposit* », datée du 7 novembre 2016 (l'« ERM de novembre 2016 »).

L'ERM actuelle est principalement basée sur les changements apportés aux paramètres NSR, appuyés par de nouvelles hypothèses concernant le cours des métaux et les taux de récupération nette. Trois trous de forage au diamant supplémentaires et 41 levés de forage mis à jour à partir du programme de forage de confirmation de 2015-2016 ont également été utilisés dans l'ERM actuelle. Aucun changement au niveau de l'interprétation n'a été nécessaire. Le modèle des ressources minérales pour l'ERM actuelle est principalement basé sur le modèle généré pour l'ERM de novembre 2016.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

L'ERM actuelle est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales. Le seuil de coupure NSR choisi de 55 \$/t a permis de définir le potentiel minéral du gisement dans l'optique d'une opération minière souterraine. Bien que les résultats soient présentés sans dilution et in situ, les ressources minérales divulguées sont considérées par la personne qualifiée (« PQ ») au sens du Règlement 43-101, comme offrant des perspectives raisonnables d'extraction rentable.

Les résultats de l'ERM actuelle, à un seuil de coupure de 55 \$/t NSR, sont présentés dans le tableau ci-dessous. InnovExplo estime que le gisement Horne 5 contient des ressources minérales mesurées de 9 259 600 tonnes à 2,59 g/t Éq.Au pour un total de 769 885 oz Éq.Au, des ressources minérales indiquées de 81 855 200 tonnes à 2,56 g/t Éq.Au pour un total de 6 731 443 oz Éq.Au, et des ressources minérales présumées de 21 500 400 tonnes à 2,51 g/t Éq.Au, pour un total de 1 735 711 oz Éq.Au.

Tableau des ressources minérales

Catégorie des ressources	Tonnes (Mt)	Éq.Au (g/t)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)	Éq.Au contenu (Moz)	Contenu Au (Moz)	Contenu Ag (Moz)	Contenu Cu (Mlbs)	Contenu Zn (Mlbs)
Mesurées	9,3	2,59	1,58	16,2	0,19	0,83	0,770	0,470	4,824	38,0	168,5
Indiquées	81,9	2,56	1,55	14,74	0,18	0,89	6,731	4,070	38,796	325,4	1 599,3
Présumées	21,5	2,51	1,44	23,04	0,20	0,71	1,736	1,000	15,925	96,3	337,2

Estimation des réserves minérales

L'estimation des réserves minérales pour le projet Horne 5 a été préparée par M. Patrick Frenette, ing., d'InnovExplo (en vigueur le 26 août 2017). L'estimation des réserves minérales divulguée dans ce document est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales, et est appropriée pour la divulgation publique. Ainsi, les réserves minérales sont basées sur les ressources minérales mesurées et indiquées, et n'incluent pas les ressources minérales présumées. Les ressources minérales mesurées et indiquées incluent les réserves prouvées et probables.

L'étude de faisabilité LOM et l'estimation des réserves minérales ont été développées à partir de l'ERM de novembre 2016 et ne tiennent pas compte de l'ERM actuelle. Les mises à jour des prix des métaux, des taux de change et des taux de récupération de l'ERM actuelle ont été utilisées afin de calculer les flux de trésorerie utilisés pour soutenir l'estimation des réserves minérales. En date de l'étude de faisabilité, la PQ n'a identifié aucun risque, qu'il soit d'ordre légal, politique ou environnemental, susceptible d'avoir une incidence importante sur le développement potentiel des réserves minérales, autre que les approbations des tierces parties mentionnées ci-dessous aux sections « *Extraction minière* » et « *Infrastructure de surface* ».

État des réserves minérales (en date du 26 août 2017) ^(1,2,3,4)

Catégorie	Tonnes (Mt)	NSR (\$)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)
Prouvées	8,4	91,72	1,41	15,75	0,17	0,75
Probables	72,5	92,56	1,44	13,98	0,17	0,78
P et P	80,9	92,41	1,44	14,14	0,17	0,77

- 1) La PQ pour l'estimation des réserves minérales est M. Patrick Frenette (InnovExplo).
- 2) Estimation à 2,15 \$ US/lb Cu, 1,00 \$ US/lb Zn, 1 300 \$ US/oz Au et 18,50 \$ US/oz Ag, à un taux de change de 1,00 \$: 0,77 \$ US, un seuil de coupure NSR de 55,00 \$/t.
- 3) Le tonnage des réserves minérales et le métal extrait ont été arrondis afin de refléter la précision de l'estimation, et les chiffres peuvent ne pas s'additionner parce qu'ils ont été arrondis.
- 4) Les réserves minérales présentées incluent la dilution interne et externe ainsi que le taux de récupération minière. La dilution externe est estimée à 2,3 %. Le taux de récupération minière a été établi à 95 % afin de tenir compte du matériel minéralisé présent dans les limites du gisement, dans chaque bloc.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Résumé des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations

Coûts en immobilisations (en millions de \$ US)	Préproduction	Maintien	Total ⁽¹⁾
Extraction minière (incluant éventualités de développement)	200,4 \$	253,6 \$	454,0 \$
Usine de traitement	296,0 \$	10,2 \$	306,1 \$
Électricité et communication	14,2 \$	1,8 \$	16,0 \$
Infrastructures du projet	76,9 \$	3,7 \$	80,6 \$
Gestion des eaux et des résidus	53,0 \$	148,4 \$	201,4 \$
Coûts indirects	65,9 \$	--	65,9 \$
Coûts du propriétaire	36,8 \$	--	36,8 \$
Restauration du site (déduction faite de la valeur de récupération)	--	32,9 \$	32,9 \$
Total partiel	743,2 \$	450,5 \$	1 193,7 \$
Éventualités	58,5 \$	--	58,5 \$
Coûts en immobilisations totaux ⁽²⁾	801,7 \$	450,5 \$	1 252,2 \$
Coûts en immobilisations par oz (\$ US/oz)			243 \$
Coûts d'exploitation par oz (\$ US/oz)			399 \$
Coût tout compris par oz (\$ US/oz)			643 \$

⁽¹⁾ Les totaux peuvent différer en raison des chiffres arrondis.

⁽²⁾ Exclut 26,7 millions \$ US de dépenses en capital au 31 août 2017.

Extraction minière

Le gisement souterrain est situé à une profondeur d'environ 600 mètres à 2 300 mètres sous la surface. Le puits existant Quémont n° 2, qui se rend jusqu'à environ 1 200 mètres de profondeur, devra être remis en état. Ce puits serait utilisé pour le hissage du minerai et du matériel stérile, du personnel et des fournitures, ainsi que pour assurer la ventilation des excavations souterraines lors de la phase de développement. L'accès et l'utilisation du puits Quémont n° 2 par Falco sont subordonnés à l'obtention d'une autorisation de la part du propriétaire de l'infrastructure.

La mine a été conçue de façon à garder les coûts d'exploitation bas grâce à l'utilisation d'équipement moderne de haute capacité, le transport par gravité du minerai dans les monteries, le hissage au niveau du puits, le remaniement minimal du minerai et du matériel stérile, et le recours à des méthodes d'abattage en vrac à productivité élevée. En utilisant des équipements hautement automatisés et commandés à distance, la mine utiliserait des chargeuses de 21 tonnes pour transporter le matériel abattu jusqu'aux systèmes de cheminées à minerai. Les installations de concassage souterraines seraient alimentées par deux systèmes de cheminées à minerai. Le minerai concassé serait ensuite transporté via deux convoyeurs de 250 mètres et transféré sur un convoyeur de 600 mètres jusqu'au point de chargement du puits, où il serait remonté à la surface en continu par des skips d'une capacité de 43,5 tonnes. Afin d'accéder à la mine, le puits Quémont n° 2 serait équipé d'une nacelle de service à deux étages de 2,4 mètres par 4,0 mètres et d'une nacelle auxiliaire à deux étages. Du remblai en pâte serait utilisé pour remplir les chantiers excavés et renforcer la stabilité des chantiers adjacents afin d'éviter ou de minimiser la dilution.

La Société compte faire usage de longs trous transversaux comme méthode d'extraction principale, ce qui favorisera la réduction de la dilution pour la récupération des ressources minérales. La Société croit que la dilution des ressources minérales sera inférieure à 3 %.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Traitement

L'usine de traitement inclurait également un laboratoire humide, les bureaux de l'usine, un vestiaire pour les travailleurs de l'usine et un atelier d'entretien. Des installations de concassage semi-autogène à boulets (les « installations ») en surface seront utilisées pour traiter une moyenne de 15 790 tonnes par jour (« t/j ») de minerai, à un niveau stable de production. Les installations comporteraient également une section pour la flottation et l'épaississement, divisée en trois circuits, et dédiée à la récupération de concentrés de cuivre, de zinc et de pyrite. Les circuits de cuivre et de zinc verraient leur concentré filtré afin de réduire le taux d'humidité à 9 %. Ces deux concentrés seraient ensuite entreposés dans des camions et des wagons, avant d'être expédiés. Un broyage plus fin du minerai pyriteux serait nécessaire afin d'obtenir une meilleure récupération de l'or par lixiviation au cyanure, ce qui nécessite l'ajout d'une étape de broyage pour passer d'un matériel à 55 microns à une taille de particules (P_{80}) de 12 microns. Le concentré de pyrite rebroyé serait alors lixivié, ainsi que les résidus pyriteux de la flottation, dans des circuits distincts, suivis de circuits de charbon en pulpe. Des épaisseurs seraient intégrés afin de maximiser la récupération d'eau et de cyanure, et la méthode de destruction du cyanure par l'acide de Caro serait appliquée afin de réduire le contenu en cyanure des deux flux de lixiviation. Les flux de résidus pyriteux et de concentré de pyrite de l'étape de flottation seraient utilisés comme remblai en pâte dans les nouvelles excavations; les volumes excédentaires seront réacheminés vers les ouvertures historiques existantes, jusqu'à ce que les anciennes ouvertures soient remplies. L'eau des excavations souterraines libérée lors de la consolidation des résidus entreposés serait récupérée, recyclée et pompée afin d'être réutilisée dans l'usine de traitement.

L'or, le zinc, le cuivre et l'argent seront récupérés et Falco produirait deux concentrés et des lingots d'or. Le concentré de cuivre aurait une teneur estimative de 16 % de cuivre ainsi qu'une certaine quantité d'or et d'argent payable, tandis que le concentré de zinc aurait une teneur estimative de 52 % de zinc. Aucun métal précieux issu du concentré de zinc ne sera payable. La récupération d'or payable est estimée à 88,1 % en moyenne sur la durée de vie de la mine et les taux de récupération payables sont estimés en moyenne à 75,8 % pour le cuivre, 72,9 % pour le zinc et 71,5 % pour l'argent. Les concentrés de cuivre et de zinc ont été analysés et sont considérés comme libres d'éléments délétères, et pourraient donc être facilement vendus soit à des fonderies, soit à des négociants.

Infrastructure de surface

Le projet Horne 5 est situé dans le parc industriel et sur le site des installations des anciennes mines (mines Quémont et Horne) de la ville de Rouyn-Noranda, Québec, une communauté minière de 41 500 habitants et bénéficie de l'existence des principales infrastructures (c.-à-d. électricité, voie ferrée, eau, etc.). De façon tout aussi importante que les infrastructures existantes dans le secteur de Rouyn-Noranda, le projet profite également d'une grande expertise en exploitation minière souterraine disponible immédiatement dans la région. La Société considère que sa localisation avantageuse a le potentiel d'avoir des retombées positives sur la viabilité et l'attrait de la main-d'œuvre à long terme pour son projet Horne 5, puisque les employés et les entrepreneurs travailleraient dans la communauté dans laquelle ils vivent, une situation plutôt rare dans l'industrie minière.

Le projet Horne 5 est situé à 1,1 km de la route 101 et à 4,0 km de la route transcanadienne et tous les services sont déjà disponibles sur le site. Le développement de la future mine se ferait à partir de l'ancien site de la mine Quémont, les droits de surface ayant été acquis par Falco et décrits ci-dessous dans la section « *Ententes sur les droits de surface* ». L'acquisition de terrains adjacents au site de la mine proposée sera probablement requise pour quelques-unes des nouvelles installations. L'électricité sur le site proviendra de la sous-station Rouyn-Noranda d'Hydro-Québec, à une tension de 120 kV, qui est située à environ un kilomètre.

Le projet Horne 5 envisage les principales installations suivantes en appui à la future mine : route d'accès au site, aire de stationnement sur le site, usines de traitement et de remblai en pâte, atelier d'entretien et entrepôt, bâtiment à bureaux, bâtiment administratif, bâtiment abritant le chevalement et le puits, salle du treuil, sous-station électrique (120 kV), voies ferrées et zone d'entreposage.

Tel qu'indiqué précédemment, l'accès et l'utilisation par Falco des droits de surface et des infrastructures dont elle n'est pas propriétaire peuvent, dans certaines circonstances, dépendre de l'obtention d'une autorisation du propriétaire de ces droits de surface. Les activités au projet Horne 5, incluant les activités de dénoyage en phase de préproduction, seront assujetties à l'obtention par Falco des autorisations du propriétaire de ces infrastructures; certaines de celles-ci sont situées sur la concession minière CM-243, dont la propriété demeure celle d'une tierce partie.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Environnement et restauration du site

Des études environnementales de base ont été entreprises en 2016 et se poursuivent comme exigé dans le cadre du processus d'obtention de permis et afin de respecter l'échéancier du projet.

Le projet Horne 5 nécessitera un décret au niveau provincial. Le projet est assujéti à une étude d'impact sur l'environnement au niveau provincial, incluant des audiences publiques, conformément à la législation québécoise pour les projets dont la capacité de production prévue est supérieure à 2 000 tonnes par jour. L'étude d'impact sur l'environnement est possiblement assujéti à une évaluation au niveau fédéral. La Société a déjà soumis une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation prévu aux articles 22 et 31,75 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC pour le dénoyage et la stratégie de gestions des boues. L'EIE a été déposée auprès du MDDELCC au début du mois de janvier 2018 et ce dernier a mentionné qu'il prévoit afficher publiquement l'EIE et les questions reliées au « Registre des évaluations environnementales » au plus tard en juin 2018.

Le 6 décembre 2017, la Société a été avisée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (gouvernement du Canada) que le projet n'est pas une activité désignée selon le Règlement désignant les activités concrètes en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Par conséquent, le projet n'est pas assujéti à l'évaluation environnementale fédérale; toutefois, certaines autres autorisations fédérales devront être obtenues.

Durant la phase de dénoyage, laquelle devrait durer 25 mois, des boues à haute densité issues du processus de traitement de l'eau seront entreposées dans les anciennes ouvertures minières souterraines de Donalda et de Quémont. Les résidus produits durant les deux premières années d'opérations seront entreposés dans les anciennes ouvertures souterraines, soit sous la forme de résidus ou de remblai en pâte. Le remblai en pâte sera produit au cours de toute la durée de vie de la mine. La quantité restante de résidus produits sera entreposée dans les ouvertures de la mine Horne 5 (plus de 50 %) ou en surface dans une infrastructure de gestion des résidus (« IGR »). La Société a identifié un ancien parc à résidus, déjà impacté par des activités minières historiques et situé à approximativement 11 km de la ville de Rouyn-Noranda, qui servira à l'entreposage en surface des résidus du projet Horne 5. Des discussions pour l'acquisition de ce site sont en cours. Deux pipelines, d'une longueur de 18 km, transporteront les résidus du site de Quémont jusqu'à l'IGR en surface. La roche stérile qui n'est pas utilisée pour les opérations minières souterraines sera utilisée sous forme de matériau de construction pour l'IGR.

L'estimation des coûts de restauration du site pour le projet Horne 5 est basée sur le démantèlement des bâtiments de la mine et la restauration de l'IGR. La Société prévoit le démantèlement de tous les bâtiments qui auront servi aux activités minières. Étant donné la proximité du site et de la ville, et la présence de quelques installations de ce type à Rouyn-Noranda, ces bâtiments pourraient être réutilisés ou modifiés pour un autre usage. L'estimation des coûts comprend le coût de restauration du site ainsi que le coût de surveillance post-fermeture. Conformément à la réglementation, la Société prévoit verser une garantie financière des coûts de restauration du site.

La poursuite des activités demeure assujéti à l'obtention par Falco des autorisations requises de la part du propriétaire des infrastructures minières. Pour plus de précisions, les autorisations incluront une indemnité complète liée à la restauration et à la réhabilitation d'une telle infrastructure.

Engagement auprès des parties prenantes

La Société s'engage à adopter une approche proactive pour le processus de consultation du public et a travaillé diligemment pour identifier le plus grand nombre de parties prenantes intéressées à Rouyn-Noranda et en Abitibi. Au cours des 36 derniers mois, plus de 20 rencontres privées et publiques ont été tenues auprès de diverses parties prenantes. Le 16 novembre 2017, la Société a tenu sa première session d'information et de présentation du projet Horne 5 à Rouyn-Noranda. Environ 140 personnes ont assisté à la rencontre pour être informées par les représentants de la Société des divers aspects du projet. Les représentants ont répondu aux observations et aux questions des visiteurs. De plus, les discussions avec la ville de Rouyn-Noranda sont en cours.

En se basant sur les nombreuses rencontres tenues avec la communauté à travers la région, le projet Horne 5 obtient un solide appui de la communauté. Le développement du projet permettrait un développement économique substantiel pour la ville de Rouyn-Noranda et ses environs. La main-d'œuvre atteindrait un sommet de 900 travailleurs au cœur de la période de construction de 18 mois du projet, alors que la mine fournirait de l'emploi direct à environ 500 personnes pendant ses 15 ans de durée de vie.

La Société s'engage à travailler de concert avec les citoyens de Rouyn-Noranda pour finaliser un plan pour le projet Horne 5 qui sera avantageux à la fois pour la communauté, les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Échéancier prévu

Falco note que les activités mentionnées en bas et que l'échéancier estimé et proposé pour le démarrage et la finalisation de ces activités sont assujettis en tout temps à des facteurs qui ne sont pas exclusivement contrôlés par Falco. Ces facteurs incluent la capacité d'obtenir, selon des termes acceptables pour Falco, le financement, les approbations des gouvernements et des tierces parties, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface.

Les grandes étapes de réalisation du projet sont présentées ci-dessous. Suivant l'achèvement de toutes les études et l'obtention de tous les permis requis, la construction de l'usine de traitement devrait débuter vers la mi-2019, et la production au maximum de sa capacité débuterait ainsi au deuxième semestre de l'année 2021.

Activité	Année civile	
	Date de début	Date de fin
Étude de faisabilité		Complétée
Étude d'impact sur l'environnement	T2 2016	T1 2018
Ingénierie de détail	T4 2017	T2 2020
Dénoyage de la mine	T2 2018	T2 2020
Construction du chevalement et de la salle des treuils (phase de dénoyage et de remise en état de la mine)	T4 2017	T3 2018
Remise en état du puits Quémont no 2	T2 2018	T4 2019
Audiences publiques du BAPE	T4 2018	T1 2019
Permis pour la construction du projet		T2 2019
Construction de l'usine de traitement	Mi-2019	T1 2021
Développement minier en préproduction	T3 2019	T2 2021
Première extraction de matériel minéralisé de la mine		T2 2021
Production atteinte à la mine (Phase 1)		T3 2021
Mise en service de l'usine de traitement	T2 2021	T2 2021
Rodage de l'usine de traitement		S2 2021
Production minière au maximum de sa capacité (Phase 1)		S1 2022
Opération de l'IGR en surface	T2 2023	
Approfondissement du puits Quémont no 2	T1 2027	T2 2028
Production atteinte à la mine (Phase 2)	T3 2028	

Une fois en production, il y aura plusieurs périodes de construction importantes pendant la durée de vie de la mine. La construction de l'IGR prévue débutera au T2 2022 de façon à ce qu'elles soient fonctionnelles pour le T2 2023. La construction des pipelines de résidus et d'eau recyclée, du bassin de polissage et de la station de pompage de l'eau recyclée débutera également au T2 2022 pour s'achever au même moment que l'IGR. L'approfondissement du puits Quémont no 2 aura lieu en 2027 et 2028, de façon à ce que la production de matériel minéralisé en phase 2 puisse débuter au deuxième semestre de l'année 2028.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Personnes qualifiées indépendantes

L'étude de faisabilité a été préparée sous la direction de BBA par des consultants indépendants de premier plan, tous considérés comme des PQ. Les PQ indépendantes de BBA, InnovExplo, Golder, WSP, SNC-Lavalin et RIVVAL qui ont préparé et supervisé la préparation de l'information technique reliée à l'étude de faisabilité sont :

- Colin Hardie, Pierre Lacombe (BBA)
- Carl Pelletier, Patrick Frenette, Geneviève Auger (InnovExplo)
- Michel Mailloux, Valerie Bertrand, Mayana Kissiova, Rob Bewick, Michael Bratty, Yves Boulianne, Janis Drozdiak, Serge Ouellet (Golder)
- Marie-Claude Dion St.-Pierre, Claire Hayek, Dominick Turgeon, Stéphane Lance (WSP)
- Luc Gaulin (SNC-Lavalin)
- Yves Vallières (RIVVAL)

Aucune des firmes ou des personnes mentionnées ci-dessus, ni aucun administrateur, dirigeant ou employé de ces firmes ne sont actuellement élus, nommés ou engagés à titre d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de Falco ou d'une personne qui lui est associée ou affiliée, ou sont susceptibles d'être élus, nommés ou engagés au même titre, à l'exception de Mme Chantal Sorel, une administratrice de la Société qui fait également partie de l'équipe de direction de SNC-Lavalin ainsi que de Mmes Claire Hayek et Mayana Kissiova qui sont toutes deux à l'emploi d'Osisko.

La divulgation par la Société de l'information technique et scientifique portant sur l'étude de faisabilité a été révisée et approuvée par Luc Lessard, ing., président et chef de la direction de Falco, considéré comme une PQ.

Construction des systèmes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente préliminaire pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour son projet Horne 5 (l'« entente de hissage »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le nouveau treuil de production à friction d'un diamètre de 6,5 mètres permettra une charge utile du skip de 39 400 kg. Le treuil de service aura un diamètre de 5,5 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 50 personnes, ou d'une charge utile de 15 000 kg. Le treuil auxiliaire aura un diamètre de 3,1 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 5 personnes, ou d'une charge utile de 1 250 kg. L'entente de hissage, dont la valeur est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Au 31 mars 2018, 7,8 millions de dollars avaient été engagés et 5,0 millions de dollars avaient été payés dans le cadre de l'entente de hissage.

La construction et l'ingénierie de détail du bâtiment qui abritera les systèmes de hissage auxiliaire et de service ont débuté en décembre 2017. Le bétonnage est réalisé à 90 % et l'acier de construction a été installé, les coûts engagés dans la construction totalisant 6,0 millions de dollars au 31 mars 2018. La construction de ce bâtiment permettra à Falco d'entreprendre les activités de dénoyage de la mine et les efforts de remise en état du puits Quémont no 2 de façon efficace et sécuritaire. La Société a retardé la construction du bâtiment abritant les treuils en attente de financement additionnel.

Les principales composantes du système de hissage auxiliaire et de service ont été livrées sur le site entre décembre 2017 et avril 2018. Falco prévoit procéder à l'assemblage des deux treuils lorsque le bâtiment abritant les treuils sera terminé.

Ententes sur les droits de surface

En septembre 2014, la Société a conclu une entente d'option avec la ville de Rouyn-Noranda, visant à acquérir les droits de surface pour les terrains à 500 mètres au nord du gisement Horne 5 (la « propriété »). Cette entente procure à la Société l'option d'acquérir, sur une période de cinq ans, d'autres terrains dans le secteur du complexe du gisement Horne 5 (« le complexe de la mine Horne »). Le 29 juin 2017, la Société a exercé l'option pour un prix d'acquisition total de 2,9 millions de dollars, dont un dépôt non remboursable de 1,0 million de dollars a été déjà versé. La Société a fait un premier versement de 1,0 million de dollars en décembre 2017 et le dernier paiement de 0,9 million de dollars devra être versé d'ici le 1^{er} janvier 2019.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

En janvier 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition totalise 5,4 millions de dollars, incluant un dépôt non remboursable de 0,1 million de dollars versé à la signature de cette entente d'option. La Société a exercé l'option le 5 juillet 2017 et a fait un deuxième versement de 2,6 millions de dollars. Le solde de 2,7 millions de dollars a été versé en décembre 2017.

En mai 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition était 0,7 million de dollars, incluant un dépôt non remboursable de 0,3 million de dollars versé à la signature de cette entente d'option. En décembre 2017, la Société a exercé l'option et payé le solde résiduel.

Le 12 septembre 2017, la Société a conclu le protocole concernant l'acquisition du Pavillon. Cette acquisition est l'une des étapes essentielles et préalables à la phase de dénoyage et de mise en valeur du projet Horne 5. Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda et le conseil de Falco ont approuvé le programme de relocalisation de toutes les activités du Pavillon (le « programme de relocalisation »). Le protocole confirme que Falco deviendra propriétaire du Pavillon au terme du programme de relocalisation. Selon le programme de relocalisation, les activités de formation et d'intégration au marché du travail du Pavillon seront bientôt intégrées au Complexe La Source-Polymétier (le « Complexe ») et Falco financera et réalisera entièrement l'agrandissement du Complexe afin d'accueillir ces nouvelles activités. Les travaux d'agrandissement avancent selon l'échéancier et le budget prévus, avec près de 55 % des travaux réalisés au 31 mars 2018. Le coût total de la relocalisation et de la construction est estimé à 22,5 millions de dollars, les coûts engagés au 31 mars 2018 s'élevant à 12,0 millions de dollars. Falco prévoit terminer le projet de relocalisation d'ici le 30 juin 2018. Tout retard dans la réalisation du programme de relocalisation retardera l'acquisition du Pavillon.

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété Donalda auprès de Globex. Donalda est située dans les limites de la ville de Rouyn-Noranda (Québec), à l'est du gisement Horne 5 et des infrastructures de la mine Quémont. Donalda est constituée de sept claims miniers couvrant une superficie d'environ 146 hectares dans le canton de Rouyn. En contrepartie, Falco a versé 0,3 million de dollars en trésorerie et émis 350 000 unités à Globex. Chaque unité se compose d'une action ordinaire (« action ordinaire ») de Falco et d'un bon de souscription d'action ordinaire (« bon de souscription »). Chaque bon de souscription donne le droit au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 1,15 \$ par action ordinaire, pour une période de cinq ans suivant la date de clôture. La valeur totale des unités émises est de 0,7 million de dollars. De plus, la Société a octroyé à Globex une redevance brute de métaux de 2,5 % sur toute la production minérale issue de Donalda et transférera la participation de 100 % de Falco dans la propriété Dickenson.

Programme de dénoyage

Certains équipements pour l'usine de traitement des eaux et pour le système de pompage (l'« équipement de traitement des eaux ») ont été commandés, les coûts engagés totalisant 4,9 millions de dollars au 31 mars 2018. L'équipement de traitement des eaux devrait être reçu au printemps 2018. L'usine de traitement et le système de pompage auront une capacité de 600 mètres cubes par heure. Le certificat d'autorisation requis pour le dénoyage est toujours à l'étude par le gouvernement du Québec. D'autres autorisations de tierces parties sont aussi requises afin de procéder au programme de dénoyage.

Ingénierie de détail

Falco a entrepris l'ingénierie de détail et l'approvisionnement des dessins d'atelier des équipements en lien avec le projet Horne 5, les coûts engagés totalisant 3,6 millions de dollars au 31 mars 2018. Les efforts actuels sont concentrés sur l'usine de traitement des eaux, la sous-station électrique et les installations de hissage. Pour la majeure partie de l'année 2018, l'ingénierie de détail sera concentrée sur les secteurs de l'usine de traitement du minerai et des opérations minières. Falco compte avoir l'ensemble de l'ingénierie de détail à un stade avancé et quasi complété avant le début de la construction en surface.

Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada »)

En vertu des conditions d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 (l'« entente »), Glencore Canada a conservé un droit de rachat d'un intérêt de 65 % sur tout gisement de métaux de base contenant plus de 350 000 tonnes d'équivalent en cuivre et pour lequel la valeur *in situ* des autres métaux est moins de trois fois supérieure à la valeur *in situ* de tous les métaux de base (les « ressources limites »).

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Les obligations de Falco envers Glencore Canada, conformément à l'entente, incluant en ce qui a trait au droit de rachat, au droit de redevance et à l'option d'approvisionnement, ainsi que le paiement de tout dommage causé par Falco, sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 120,0 millions de dollars.

La mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour le projet Horne 5 annoncée en mai 2016 constituait des ressources limitées. Le 6 septembre 2016, Falco a annoncé qu'elle conservait sa pleine participation dans le projet Horne 5 (c'est-à-dire les droits aux minéraux situés sous le niveau des 200 mètres sous la surface) puisque Glencore Canada a choisi de ne pas exercer son droit de rachat. Glencore Canada conservait une redevance de 2 % NSR sur tous les métaux produits, ainsi qu'un droit de premier refus en ce qui a trait à l'achat ou à l'usinage à forfait de toute portion ou de la totalité des concentrés ou autres produits minéraux. Le 5 décembre 2017, la redevance NSR de 2 % a été assignée à BaseCore Metals LP, ce qui était autorisé dans le cadre de l'entente.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Coûts du projet Horne 5

Pour la période de trois mois terminés le 31 décembre 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées et, par conséquent, que la phase de développement du projet Horne 5 avait commencé. Ainsi, la Société a reclassé 37,5 millions de dollars des coûts capitalisés en actifs d'exploration et d'évaluation pour le projet Horne 5 aux immobilisations corporelles.

En plus de ces coûts en exploration et évaluation qui ont été reclassés, du 1^{er} juillet 2016 au 31 mars 2018, la Société a engagé un total cumulé de 50,8 millions de dollars relativement au projet Horne 5. La répartition de ces coûts est comme suit :

	Au	
	31 mars 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Équipement minier	15 490 718	6 584 471
Terrain et bâtiments	30 372 863	2 946 900
Construction en cours	4 978 841	-
Total	50 842 422	9 531 371

Équipement minier

Au cours de la période de neuf mois terminés le 31 mars 2018, la Société a engagé 8,9 millions de dollars en équipement minier. Ceci comprend les coûts engagés en vertu de l'entente de hissage et pour l'équipement de traitement des eaux, tel qu'indiqué ci-dessus aux sections « *Construction des systèmes de hissage* » et « *Programme de dénoyage* ».

Terrain et bâtiments

Au cours de la période de neuf mois terminés le 31 mars 2018, la Société a engagé 27,4 millions de dollars en terrain et en bâtiments. Ceci comprend les coûts engagés pour le projet de relocalisation, les ententes d'achat de terrain et la construction du bâtiment abritant les treuils, tel qu'indiqué ci-dessus aux sections « *Ententes sur les droits de surface* » et « *Construction des systèmes de hissage* ».

Construction en cours

Au cours de la période de neuf mois terminés le 31 mars 2018, la Société a engagé 5,0 millions de dollars en activités de préconstruction sur le projet Horne 5. Ces coûts comprennent la progression constante de la Société quant aux efforts de l'ingénierie de détail, tel qu'indiqué ci-dessus à la section « *Ingénierie de détail* », en plus de la gestion des activités de pré-construction du projet et de la préparation des documents reliés à l'EIE.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Activités d'exploration

En plus des travaux déjà réalisés sur le gisement Horne 5, la Société continue d'intégrer d'autres données historiques dans le modèle numérique pour le complexe de la mine Horne. Ce complexe comprend les secteurs immédiatement adjacents aux anciennes mines Horne, Remnor, Quémont, Joliette et Chadbourne ainsi que des cibles d'exploration dans le secteur de Horne.

Le 20 février 2017, Falco a annoncé le lancement d'une campagne de forage d'exploration régionale (la « campagne 2017 »), avec un budget alloué de 10,0 millions de dollars. La campagne 2017 ciblait différents secteurs, dans le but de découvrir de nouvelles minéralisations dans le camp minier. Les travaux de forage dans le cadre de la campagne 2017 ont pris fin en décembre 2017, totalisaient environ 54 500 mètres et sont décrits ci-dessous dans la section « *Exploration – Mise à jour à propos de la campagne 2017* ».

La Société a engagé les dépenses suivantes sur ses actifs d'explorations et d'évaluation situés dans la région de Rouyn-Noranda :

	Neuf mois terminés le 31 mars				Exercice terminé le 30 juin
	2018				2017
	Projet Horne 5 ⁽ⁱ⁾	Camp Central ⁽ⁱⁱ⁾	Autres propriétés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	32 989 263	3 614 336	5 540 853	42 144 452	24 478 863
Rémunération	95 326	367 516	89 528	552 370	633 247
Forage et compilation de données	79 455	8 122 810	1 528 132	9 730 397	4 689 932
Géologie	2 000	32 700	239 321	274 021	155 208
Géophysique	945	232 436	162 283	395 664	388 878
Métallurgie	-	-	-	-	84 321
Environnement	101 486	259 974	-	361 460	556 232
Ingénierie minière	-	-	-	-	174 938
Études techniques	-	-	-	-	11 660
Études de faisabilité	1 234 971	-	-	1 234 971	9 894 042
Étude d'impact environnemental	1 194 630	-	-	1 194 630	914 905
Administration et autres	654 312	24 809	115 414	794 535	1 063 029
Total pour la période	3 363 125	9 040 245	2 134 678	14 538 048	18 566 392
Crédits d'impôt remboursables pour la période	(16 560)	(561 520)	(106 821)	(684 901)	(846 909)
Total pour la période, net des crédits d'impôt	3 346 565	8 478 725	2 027 857	13 853 147	17 719 483
Radiations ^(iv)	-	-	-	-	(53 894)
Transfert entre propriétés ^(v)	1 196 048	(1 196 048)	-	-	-
Transfert aux immobilisations corporelles ^(v)	(37 531 876)	-	-	(37 531 876)	-
Solde à la fin de la période	-	10 897 013	7 568 710	18 465 723	42 144 452

- (i) Comprend les coûts d'acquisition historiques de 6,5 millions de dollars en lien avec l'acquisition des droits d'exploration et/ou des claims.
- (ii) Le Camp Central est situé au nord du projet Horne 5. Il couvre une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et englobe plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base.
- (iii) Y compris les propriétés du Camp Noranda.
- (iv) Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2017, la Société a radié 100 % des coûts capitalisés historiques se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation.
- (v) Comme discuté précédemment à la section « *Coûts du projet Horne 5* », la Société a reclassé les coûts capitalisés en actifs d'exploration et d'évaluation pour le projet Horne 5 aux immobilisations corporelles.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Exploration – Camp Central

Les propriétés du camp central (le « Camp Central ») représentent approximativement un tiers des titres miniers détenus par Falco, couvrent une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et sont situées dans la partie centre-sud du portefeuille de propriétés de Falco (au nord du projet Horne 5). Le Camp Central couvre approximativement 90 % du camp minier et englobe plusieurs gisements de métaux de base de SMV qui ont déjà été en production. Ce secteur, qui compte plusieurs anciennes mines (y compris Horne, Quémont, Waite-Amulet et Norbec) et des horizons métallogéniques bien connus, présente un potentiel de faire de nouvelles découvertes de minéralisation. Les premières découvertes de SMV ont eu lieu dans les années 1920, et la plus récente, à West Ansil, a eu lieu en 2005.

Au Camp Central, la campagne 2017 visait à mettre à jour le modèle géologique 3D du Camp Noranda avec une revue systématique et des tests de cibles d'exploration existantes. À la fin de la campagne 2017, 44 700 mètres avaient été forés dans le Camp Central. En outre, une compilation de données historiques dans et autour des anciennes mines productrices a été menée, en examinant les ressources historiques et les résultats de forage afin de mieux identifier de nouvelles opportunités et de générer de nouvelles cibles. Les résultats sont décrits ci-dessous dans la section « *Exploration – Mise à jour à propos de la campagne 2017* »

Exploration – Autres activités régionales

Dans le cadre de la campagne 2017, des travaux d'exploration ont été réalisés sur des cibles régionales sur les propriétés du Camp Noranda situées dans la partie centre-sud de la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, qui fait partie de la Province structurale du Supérieur (le « Camp Noranda »). Le Camp Noranda est l'un des plus grands camps miniers au Canada et, à ce jour, 23 gisements de SMV et 17 gisements aurifères y ont été découverts. À l'échelle régionale, le camp est associé au Groupe de Blake River et englobe le Camp Central en son centre. Les propriétés du Camp Noranda présentent un potentiel significatif pour différents styles de minéralisation (métaux précieux et métaux de base). Les gisements les plus importants sont : les SMV (Cu-Zn-Au-Ag) comme Horne, Quémont, Ansil, et les gisements mésothermaux épigénétiques d'Au-Ag comme Beauchemin, Donalda, Francoeur. Bien que plusieurs gisements de SMV polymétalliques aient été exploités par le passé au sein du Camp Noranda, le potentiel d'y découvrir de nouveaux gisements associés aux métallotectes connus et bien définis dans le camp n'est pas négligeable.

La campagne 2017 avait pour but de forer les cibles suivantes : Noralex, Flavrian et Viau. À la fin de la campagne 2017, la Société avait réalisé approximativement 9 800 mètres de forage. Les résultats sont décrits ci-dessous dans la section « *Exploration – Mise à jour à propos de la campagne 2017* ».

Exploration – Mise à jour à propos de la campagne 2017

En date du 8 mai 2018, environ 87 % des échantillons analysés ont été reçus du laboratoire d'analyse. Jusqu'ici, les meilleurs résultats incluent un intervalle peu profond à Lac Cléricy (1,2 g/t Au sur 9,1 m de 124,4 à 133,5 m), un intervalle plus profond à Noralex (1,4 g/t Au sur 22,4 m de 407,6 à 430,0 m) et un autre intervalle à Flavrian (1,3 g/t Au sur 13,5 m de 325 à 338,5 m). Plusieurs cibles de la campagne 2017 nécessiteront du forage et des travaux géophysiques supplémentaires en 2018. Les détails des résultats sont décrits dans le communiqué de presse daté du 10 janvier 2018, déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Exploration – Campagne 2018

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé le placement privé de 8,5 millions de dollars afin de financer la campagne 2018. La majeure partie du placement privé sera dépensée sur la propriété Donalda et sur des propriétés adjacentes situées à proximité de Horne et Quémont. La propriété Donalda est située 800 mètres à l'est du gisement Horne 5. Durant la campagne 2017, approximativement 4 700 mètres ont été forés sur la propriété Donalda. Ces travaux avaient pour but de tester les extensions de la minéralisation connue et de confirmer les résultats historiques. Après réception des résultats, une estimation préliminaire des ressources conforme au Règlement 43-101 sera effectuée. En raison de sa proximité au gisement Horne 5, la minéralisation potentielle souterraine serait accessible à partir des futures infrastructures souterraines de Horne 5. Les cibles à Donalda sont un système de veines de quartz aurifère; toutefois, le potentiel d'y retrouver un gîte de sulfures massifs volcanogènes reste à vérifier.

Le programme d'exploration planifié pour 2018 comprend approximativement 20 000 m de forage sur la propriété Donalda et 20 000 m de forage dans les camps Central et Noranda. Les objectifs sont de vérifier le potentiel en SMV sur la propriété Donalda ainsi que les extensions de Quémont vers Donalda. La campagne 2018 a commencé le 7 février 2018 et 12 050 m au total (8 600 m sur la propriété Donalda et 3 450 m dans le Camp Noranda) avaient été forés au 8 mai 2018.

Claude Bernier, directeur de l'exploration (géo., ing.), est la PQ qui a révisé et vérifié le contenu technique du présent rapport de gestion portant sur les travaux d'exploration.

Perspectives

Afin de réaliser les activités identifiées ci-dessus, la Société doit entamer des négociations sans tarder afin d'obtenir les approbations des tierces parties, les permis, les droits de passage et les droits de surface requis pour que le projet aille de l'avant tel que décrit dans l'étude de faisabilité. Par conséquent, Falco doit obtenir du financement, ce qui pourrait se faire de différentes façons, incluant notamment la finalisation des ententes de flux et d'émissions de titres de créance et de capitaux propres. Si des fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines des activités planifiées (y compris, mais sans s'y limiter, le développement du projet Horne 5) pourraient être reportées et la Société pourrait se voir obligée de réévaluer ses plans et d'allouer la totalité de ses ressources de la façon jugée être dans le meilleur intérêt de la Société. Ceci pourrait occasionner une réduction substantielle de l'envergure des activités en cours et planifiées en 2018.

Projet Horne 5

Tel qu'indiqué au-dessus, Falco a identifié les principales activités qui doivent être entreprises ou complétées afin de respecter le calendrier d'exécution proposé pour le projet Horne 5, notamment :

1. Poursuivre les travaux environnementaux, de liaison communautaire et d'obtention des permis tels que requis pour faire avancer les plans de développement de Falco.
2. Entreprendre un programme de dénoyage des mines historiques entourant le gisement Horne 5 à l'été 2018.
3. Commencer les travaux de remise en état du puits Quémont no 2.
4. Finaliser la construction du chevalement et de la salle des treuils à l'été 2018.
5. Finaliser la construction de l'agrandissement du Complexe à l'été 2018.
6. Poursuivre les travaux d'ingénierie de détail et les dessins d'atelier pour les principaux équipements.

Activités d'exploration

Au 25 mai 2018, les objectifs de la Société concernant les activités d'exploration sont les suivants :

1. Compléter l'analyse et l'évaluation des résultats de la campagne 2017 d'ici le 30 juin 2018.
2. Avancer le plan de forage détaillé pour la campagne 2018.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Résultats d'exploitation

Trois mois terminés le 31 mars 2018 (« T3-2018 »)

Falco a subi une perte nette de 1,9 million de dollars au T3-2018, comparativement à 1,9 million de dollars pour les trois mois terminés le 31 mars 2017 (« T3-2017 »).

La perte d'exploitation pour le T3-2018 a augmenté de 0,6 million de dollars pour s'établir à 1,9 million de dollars pour le trimestre. L'augmentation de la perte d'exploitation suit la hausse des charges de rémunération (rémunération en espèces et fondée sur des actions) payée au nombre plus important d'employés de la Société, comparativement au T3-2017. L'accroissement des activités de la Société, comparativement au T3-2017, se reflète dans toutes les catégories de dépenses d'exploitation, à l'exception des coûts liés aux relations avec les investisseurs et les actionnaires (« IR »). Ces coûts IR sont demeurés relativement constants d'une période à l'autre parce que la Société a procédé avec un programme d'événements IR similaire au cours de chaque période.

Les produits d'intérêt au T3-2018 et au T3-2017 sont restés stables, en raison d'un solde de liquidités similaire tout au long de cette période. Les charges d'intérêt sont restées stables d'une période à l'autre, en raison de la convention de prêt en cours de 10,0 millions de dollars avec Osisko (pour plus de détails, voir la section « *Description des transactions de financement* » ci-dessous).

Les autres produits se rapportent à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditatives et s'élèvent à 0,4 million de dollars au T3-2018, comparativement à 0,2 million de dollars au T3-2017. La hausse entre les périodes s'accorde avec l'augmentation des activités d'exploration et d'évaluation au T3-2018 et est conforme à la quantité plus importante d'actions accréditatives émises en novembre 2016 (10,6 millions de dollars), comparativement à décembre 2015 (3,3 millions de dollars).

Neuf mois terminés le 31 mars 2018 (« CA-2018 »)

La perte nette pour le CA-2018 totalise 4,9 millions de dollars, comparativement à 5,3 millions de dollars pour les neuf mois terminés le 31 mars 2017 (« CA-2017 »).

La perte d'exploitation pour le CA-2018 a augmenté de 2,1 millions de dollars pour s'établir à 5,3 millions de dollars pour la période. L'augmentation de la perte d'exploitation suit la hausse des charges de rémunération (rémunération en espèces et fondée sur des actions) payée au nombre plus important d'employés de la Société, comparativement au CA-2017. L'accroissement des activités de la Société, comparativement au CA-2017, se reflète dans toutes les catégories de dépenses d'exploitation, à l'exception des coûts IR, qui ont diminué en raison des écarts temporaires dans le programme d'événements liés aux activités d'IR de la Société entre les périodes.

Les produits d'intérêt ont augmenté de 0,2 million de dollars pour le CA-2018, en raison d'un solde de liquidités plus élevé tout au long de cette période. Les charges d'intérêt sont restées stables d'une période à l'autre, en raison de la convention de prêt en cours de 10,0 millions de dollars avec Osisko (pour plus de détails, voir la section « *Description des transactions de financement* » ci-dessous).

Les autres produits se rapportent à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditatives et s'élèvent à 2,7 millions de dollars au CA-2018, comparativement à 0,5 million de dollars au CA-2017. La hausse entre les périodes s'accorde avec l'augmentation des activités d'exploration et d'évaluation au CA-2018 et est conforme à la quantité plus importante d'actions accréditatives émises en novembre 2016 (10,6 millions de dollars), comparativement à décembre 2015 (3,3 millions de dollars).

Charge d'impôts sur le résultat différés

La Société avait déjà annoncé son intention de procéder au développement du projet Horne 5 si les résultats de l'étude de faisabilité recommandaient la construction d'une mine. Par conséquent, la Société est tenue de comptabiliser un passif d'impôts différés relativement à l'impôt minier du Québec. La charge d'impôts sur le résultat différés pour le T3-2018 était de 0,3 million de dollars, comparativement à 0,7 million de dollars pour le T3-2017 (2,1 millions de dollars pour CA-2018, comparativement à 2,2 millions de dollars pour CA-2017).

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Liquidité et capitaux propres

Au 31 mars 2018, la Société disposait d'un fonds de roulement négatif de 12,6 millions de dollars, comparativement à un fonds de roulement de 38,0 millions de dollars au 30 juin 2017. La trésorerie s'élevait à 13,5 millions de dollars au 31 mars 2018, comparativement à 53,4 millions de dollars au 30 juin 2017.

Le fonds de roulement négatif au 31 mars 2018 est affecté significativement par le prêt de 10,0 millions de dollars (plus des intérêts de 1,4 million de dollars) avec Osisko qui est potentiellement remboursable en trésorerie advenant certains événements de défaut, notamment l'incapacité d'obtenir les permis pour avancer le développement du projet Horne 5 et un changement de contrôle de la Société. Le prêt est présenté en tant que passif éventuellement payable au bilan de la Société au 31 mars 2018.

Au 31 mars 2018, un solde de 6,5 millions de dollars devait être engagé pour des dépenses accréditives d'ici le 31 décembre 2018.

Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation, aucune source de flux de trésorerie d'exploitation et n'a aucune garantie de financement supplémentaire pour le développement du projet Horne 5. La direction estime que le fonds de roulement au 31 mars 2018 ne sera pas suffisant pour honorer ses obligations, ses engagements et ses dépenses budgétées jusqu'au 31 mars 2019.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités au-delà du 31 mars 2019 et de financer ses activités de développement prévues au gîte Horne 5 de la Société dépend de la capacité de la direction à obtenir l'approbation des tierces parties, du financement supplémentaire dans l'avenir, ce qui pourrait se faire de différentes façons, incluant sans s'y limiter, la finalisation des ententes de flux, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres et/ou monétiser certains actifs non courants de la Société. La direction se tournera vers de telles sources de financement au besoin, et malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si des fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines des activités planifiées (y compris, mais sans s'y limiter, le développement du projet Horne 5) pourraient être reportées et la Société pourrait se voir obligée de réévaluer ses plans et d'allouer la totalité de ses ressources de la façon jugée être dans le meilleur intérêt de la Société par le conseil d'administration de la Société et la direction. Ceci pourrait occasionner une réduction substantielle de l'envergure des activités en cours et planifiées.

Flux de trésorerie

T3-2018

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation totalisent 3,5 millions de dollars au T3-2018 (1,0 million de dollars utilisés au T3-2017). En plus de la perte d'exploitation, l'augmentation des flux utilisés est principalement attribuable aux variations des éléments hors caisse du fonds de roulement comme les comptes débiteurs, les charges payées d'avance, les comptes créditeurs et frais courus, qui ont eu pour effet de réduire la trésorerie de 2,0 millions de dollars au T3-2018 (augmentation de la trésorerie de 0,2 million de dollars au T3-2017), du fait d'écarts temporaires dans la perception de la taxe de vente et les paiements aux fournisseurs. De plus, les variations des éléments hors caisse se rapportant aux actions accréditives et aux impôts différés ont eu pour effet de réduire la trésorerie de 0,1 million de dollars au T3-2018 (augmentation de la trésorerie de 0,5 million de dollars au T3-2017).

Les activités d'investissement au T3-2018 ont nécessité des sorties de trésorerie s'élevant à 13,6 millions de dollars (5,8 millions de dollars au T3-2017). Au T3-2018, la Société a investi 5,2 millions de dollars dans des actifs d'exploration et d'évaluation (4,2 millions de dollars au T3-2017) et a investi 8,4 millions de dollars dans des immobilisations corporelles (1,5 million de dollars au T3-2017). Les investissements ont été engagés dans des activités d'exploration et d'évaluation continues dans la région de Rouyn-Noranda et dans l'avancement du projet Horne 5, tel que décrit ci-haut dans le présent rapport de gestion.

Les activités de financement ont généré des flux de trésorerie minimaux au T3-2018 (10,3 millions de dollars au T3-2017). Les variations des flux de trésorerie au cours de ces périodes se rapportent aux financements réalisés durant ces périodes, lesquels sont décrits ci-dessous à la section « *Description des transactions de financement* », en plus de l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions au cours de ces périodes.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

CA-2018

Les flux de trésorerie utilisés au CA-2018 pour les activités d'exploitation totalisent 4,8 millions de dollars (3,5 millions de dollars utilisés au CA-2017). En plus de la perte d'exploitation, la diminution des flux utilisés est principalement attribuable aux variations des éléments hors caisse se rapportant aux actions accréditives et aux impôts différés, qui ont eu pour effet de réduire la trésorerie de 0,5 million de dollars au CA-2018 (augmentation de la trésorerie de 1,7 million de dollars au CA-2017). De plus, les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement comme les comptes débiteurs, les charges payées d'avance, les comptes créditeurs et frais courus ont diminué la trésorerie de 0,4 million de dollars au CA-2018 (diminution de la trésorerie de 0,6 million de dollars au CA-2017), du fait d'écart temporels dans la perception de la taxe de vente et les paiements aux fournisseurs.

Les activités d'investissement au CA-2018 ont nécessité des sorties de trésorerie de 43,6 millions de dollars (14,7 millions de dollars au CA-2017). Au CA-2018, la Société a investi 14,8 millions de dollars dans des actifs d'exploration et d'évaluation (13,2 millions de dollars au CA-2017) et 27,9 millions de dollars en immobilisations corporelles (1,5 million de dollars au CA-2017). De plus, la Société a augmenté de 0,9 million de dollars la trésorerie affectée. Les investissements ont été engagés dans des activités d'exploration et d'évaluation continues dans la région de Rouyn-Noranda et dans l'avancement du projet Horne 5, tel que décrit précédemment dans le présent rapport de gestion.

Les activités de financement ont généré des flux de trésorerie totalisant 8,5 millions de dollars au CA-2018 (44,7 millions de dollars au CA-2017). Les entrées de trésorerie au cours de ces périodes résultaient de financements réalisés durant ces périodes et décrits ci-dessous dans la section « *Description des transactions de financement* », de l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions durant ces périodes.

Description des transactions de financement

Les transactions de financement significatives réalisées au cours des derniers exercices sont les suivantes :

i. Actions accréditives (21 décembre 2017)

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé le placement privé, émettant 7 203 730 actions accréditives pour un produit brut de 8,5 millions de dollars; les frais d'émission d'actions s'élèvent à 0,6 million de dollars. La Société s'est engagée à dépenser le produit en activités d'exploration et d'évaluation d'ici le 31 décembre 2018.

ii. Facilité de crédit renouvelable (27 juin 2017)

Le 27 juin 2017, la Société a clôturé une facilité de crédit renouvelable de 5,0 millions de dollars (la « facilité de crédit ») avec la Banque Nationale du Canada (le « prêteur »), laquelle est garantie par une hypothèque en faveur du prêteur sur un compte de dépôt en garantie maintenu par la Société. La facilité de crédit pourra être utilisée afin de garantir les obligations de Falco envers Hydro-Québec en lien avec certains travaux électriques et d'ingénierie à être effectués dans le cadre du développement du projet Horne 5, et, selon le consentement d'une tierce partie, pour d'autres fins acceptées par le prêteur. La facilité de crédit permet à Falco l'accès à des lettres de crédit de soutien et des lettres de garantie émises par le prêteur à Hydro-Québec au nom de Falco. La facilité de crédit est non engagée, ce qui signifie que le prêteur peut, à sa seule discrétion : (i) mettre fin au droit de la Société d'effectuer des demandes de lettres de crédit le jour même, et (ii) décliner une demande de la Société pour l'émission d'une lettre de crédit. Le 4 juillet 2017, la Société a fourni en garantie un montant de 0,9 million de dollars en échange d'une lettre de crédit de soutien en faveur d'Hydro-Québec, réduisant le montant disponible de la facilité de crédit d'un montant identique.

iii. Financement public par voie de prise ferme (7 juin 2017)

Le 7 juin 2017, la Société a clôturé ce financement visant 22 287 000 unités à un prix de 1,29 \$ par unité, pour un produit brut de 28,8 millions de dollars pour Falco; les frais d'émission d'actions s'élèvent à 1,7 million de dollars.

Chaque unité confère au porteur le droit d'acquérir, sans contrepartie additionnelle, une action ordinaire du capital-actions de la Société et un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire additionnelle (une « action visée par un bon de souscription ») pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce financement, à un prix de levée de 1,70 \$ par action visée par un bon de souscription.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

iv. Placement privé (26 janvier 2017)

Le 26 janvier 2017, la Société a clôturé ce placement privé, en vertu duquel la Société a émis 10 093 083 unités pour un produit brut de 10,8 millions de dollars (1,07 \$ par unité); les frais d'émission d'actions s'élèvent à 0,3 million de dollars.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire du capital-actions de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action visée par un bon de souscription de la Société pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce placement à un prix de levée de 1,45 \$ par action visée par un bon de souscription. La date d'expiration des bons de souscription peut être devancée par la Société à tout moment après l'anniversaire des six mois de la clôture de ce placement et avant la date d'expiration des bons de souscription, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société est supérieur à 1,75 \$ pendant une période de 20 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

v. Financement public par voie de prise ferme (22 novembre 2016)

Le 22 novembre 2016, la Société a clôturé ce financement public visant 24 183 350 unités pour un produit brut de 25,9 millions de dollars (1,07 \$ par unité) et 8 260 475 actions accréditatives pour un produit brut de 10,6 millions de dollars (1,28 \$ par action accréditative); les frais d'émission d'actions totalisent 2,5 millions de dollars.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire du capital-actions de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action visée par un bon de souscription de la Société pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce financement public à un prix de levée de 1,45 \$ par action visée par un bon de souscription. La date d'expiration des bons de souscription peut être devancée par la Société à tout moment après l'anniversaire des six mois de la clôture de ce financement public et avant la date d'expiration des bons de souscription, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société est supérieur à 1,75 \$ pendant une période de 20 jours de séance consécutifs, après quoi la Société pourra devancer la date d'expiration.

vi. Prêt (30 mai 2016)

Le 30 mai 2016, Falco a clôturé un financement avec Osisko par lequel cette dernière a fourni un prêt de 10,0 millions de dollars (le « prêt »). Le prêt venait à échéance au bout d'une période initiale de 18 mois, qui a été prolongée de six mois le 29 novembre 2017, et les intérêts sont payables sur le montant de capital à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement, exigible au moment du remboursement de capital. D'ici au 31 mai 2018, Falco et Osisko doivent négocier de bonne foi les termes, les conditions et la structure d'une entente de flux d'argent ou d'or, laquelle doit consister en une transaction typique de ce genre dans l'industrie, où Osisko pourra fournir à Falco une portion du capital de développement requis pour construire le projet Horne 5. Dans ce cas, le montant de capital du prêt et des intérêts cumulés sera déduit du dépôt du flux. À la date d'échéance, si Falco et Osisko n'ont pas conclu une entente de flux, le montant de capital du prêt sera converti en une redevance de 1 % NSR sur le projet Horne 5 et les intérêts cumulés seront payés en espèces. Dans certaines circonstances de défaut, Osisko pourra, à son gré, demander le remboursement en espèces du montant de capital et des intérêts cumulés.

Développement corporatif

Le 15 novembre 2017, la Société a annoncé les suivantes :

Élection des administrateurs

Les huit candidats énumérés dans la circulaire d'information de la direction datée du 10 octobre 2017 ont été élus à titre d'administrateurs de Falco. La liste des administrateurs est présentée à la dernière page du présent rapport de gestion.

Modification des statuts constitutifs

Lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, les actionnaires ont approuvé la résolution spéciale autorisant une modification des statuts constitutifs de la Société afin d'inclure la version française de son nom, à savoir « Ressources Falco Ltée ».

Renouvellement de l'approbation du régime incitatif à long terme

Lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, les actionnaires ont également renouvelé l'approbation du régime incitatif à long terme (le « RILT »).

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Accélération de l'attribution d'options d'achat d'actions

Suivant la retraite de M. Paul-Henri Girard, le conseil a approuvé l'accélération des options d'achat d'actions non acquises précédemment octroyées à M. Girard en vertu du RILT. L'accélération de l'attribution des options représente des options exerçables pour un total de 54 867 actions ordinaires de Falco au prix de levée de 0,98 \$ par action.

Octroi d'options d'achat d'actions

Le conseil a approuvé l'octroi d'options d'achat d'actions à titre incitatif à des administrateurs, dirigeants et employés clés, leur permettant d'acquérir jusqu'à un maximum combiné de 2 743 800 actions ordinaires du capital-actions de la Société. Les octrois sont assujettis à une période d'acquisition des droits de trois ans et un terme de cinq ans à un prix de levée de 0,96 \$ par action.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres est présentée ci-dessous :

(pour les trois mois terminés le)	31 mars 2018	31 décembre 2017	30 septembre 2017	30 juin 2017
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	13 506 529	30 639 665	43 453 260	53 395 140
Fonds de roulement	(12 597 706)	9 135 552	23 807 623	37 971 022
Total de l'actif	126 404 178	122 003 251	112 083 872	107 852 979
Investissements dans les immobilisations corporelles	8 396 670	14 103 651	5 371 752	3 722 046
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	5 206 743	6 076 488	3 527 433	4 348 015
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	1 891 736	1 770 953	1 280 190	1 680 693
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	0,01	0,01	0,01	0,01

(pour les trois mois terminés le)	31 mars 2017	31 décembre 2016	30 septembre 2016	30 juin 2016
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	35 874 950	32 294 424	4 301 153	9 389 505
Fonds de roulement	17 435 913	17 725 969	(6 744 263)	(1 982 028)
Total de l'actif	82 955 013	69 899 335	35 846 418	35 875 415
Investissements dans les immobilisations corporelles	1 534 567	-	-	114 629
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	4 318 064	5 452 791	3 454 598	2 987 952
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	1 944 782	1 928 601	1 429 537	5 107 202
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	0,01	0,02	0,01	0,05

(i) Inclut les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements, nets des crédits gouvernementaux.

(ii) La perte nette par action est basée sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période de présentation de l'information, lequel peut varier d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de perte nette trimestrielle par action pourrait ne pas être équivalente à la perte nette par action pour l'année en cours.

Du 30 septembre 2016 au 30 juin 2017, les augmentations successives de la trésorerie, du fonds de roulement et du total de l'actif de la Société reflètent les transactions de financement décrites ci-dessus dans la section « *Description des transactions de financement* », surpassant les investissements en activités d'exploration et d'évaluation et les investissements en immobilisations corporelles au cours des mêmes périodes.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

La diminution de la trésorerie dans les autres périodes est principalement le résultat des investissements constants de Falco dans les actifs d'exploration et d'évaluation et les immobilisations corporelles, en plus d'une augmentation globale des dépenses d'exploitation.

La perte nette pour les trois mois terminés le 30 juin 2016 est substantiellement plus élevée en raison de la comptabilisation initiale d'une charge d'impôts différés de 3,8 millions de dollars. Toutes les autres pertes trimestrielles sont restées relativement constantes d'une période à l'autre.

Transactions entre parties liées

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous.

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les trois et neuf mois terminés les 31 mars 2018 et 2017 :

	Trois mois terminés le 31 mars		Neuf mois terminés le 31 mars	
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel ⁽¹⁾	669 999	503 268	1 676 969	965 556
Rémunération fondée sur des actions	394 562	189 068	996 940	518 331
	1 064 561	692 336	2 673 909	1 483 887

⁽¹⁾ Inclut les honoraires de consultation.

Autres transactions entre parties liées

Durant le T3-2018 et le CA-2018, des montants de 0,7 million de dollars et de 2,0 millions de dollars, respectivement, ont été facturés par Osisko pour des services professionnels et la location de bureaux (respectivement 0,7 million et 1,7 million de dollars pour le T3-2017 et le CA-2017). Un montant de 0,7 million de dollars était inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au 31 mars 2018 (0,3 million de dollars au 30 juin 2017).

Au 31 mars 2018, les intérêts payables sur le prêt s'élevaient à 1,4 million de dollars (0,8 million de dollars au 30 juin 2017). La charge d'intérêt sur le prêt pour le T3-2018 était de 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars pour le T3-2017) alors que la charge d'intérêt sur le prêt pour le CA-2018 était de 0,6 million de dollars (0,5 million de dollars pour le CA-2017).

Obligations contractuelles et engagements

Tel qu'indiqué ci-dessus à la section « *Systèmes de hissage* », la Société a conclu une entente de hissage. L'entente de hissage est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, dont 7,8 millions de dollars étaient engagés au 31 mars 2018, et peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation.

À la suite de la clôture du placement privé en décembre 2017, Falco s'est engagée à dépenser un montant de 8,5 millions de dollars d'ici le 31 décembre 2018 en dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles. Au 31 mars 2018, 6,5 millions de dollars restent à dépenser.

Tel qu'indiqué ci-dessus à la section « *Ententes sur les droits de surface* », le 12 septembre 2017, la Société a conclu la signature du protocole concernant l'acquisition du Pavillon. Les travaux ont débuté en octobre 2017 et les coûts de relocalisation et de construction sont estimés à 22,5 millions de dollars, dont 12,0 millions de dollars étaient engagés au 31 mars 2018.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Arrangements hors bilan

En date du 25 mai 2018, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

Données sur les actions en circulation

En date du 25 mai 2018, la Société a 189 107 863 actions ordinaires émises et en circulation, 10 448 371 options d'achat d'actions en circulation et 16 540 042 bons de souscription en circulation.

Facteurs de risque

Un placement dans les actions ordinaires de la Société est assujéti à de nombreux risques et incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedar.com), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société et les investisseurs pourraient perdre une proportion importante de leur investissement.

Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, et autres documents déposés par la Société sur SEDAR (www.sedar.com).

Titres de propriété

En vertu de l'entente entre Falco et une tierce partie, Falco détient des droits sur les minéraux situés sous le niveau des 200 mètres de la surface de la concession minière CM-156PTB où le gisement Horne 5 est situé. Falco détient certains droits de surface entourant le puits Quémont n° 2 situé sur la concession minière CM-243. Selon les termes de l'entente, la propriété des concessions minières demeure celle de la tierce partie. Afin d'accéder au projet Horne 5, la Société doit obtenir une ou plusieurs autorisations de tierces parties, celles-ci ne devant pas être refusées sans motif valable, mais qui sont assujétiées à des conditions que la tierce partie peut imposer à sa seule discrétion. Ces conditions peuvent inclure la prestation d'une garantie de performance ou d'une autre garantie à la tierce partie, et le dédommagement de la tierce partie par la Société. L'entente avec la tierce partie stipule, entre autres, que l'autorisation doit être assujétiée à des conditions raisonnables, incluant, entre autres, que les activités au projet Horne 5 seront subordonnées par l'usage actuel en surface, et assujétiées à un usage prioritaire, tel que déterminé à la seule discrétion de la tierce partie, devant les activités de la Société. Toute autorisation doit fournir, entre autres, l'accès et le droit d'utiliser l'infrastructure détenue par la tierce partie, incluant le puits Quémont n° 2 et certaines infrastructures souterraines spécifiques des anciennes mines Quémont et Horne. De plus, Falco devra également acquérir certains droits de passage, ou d'autres droits de surface, dans le but de construire et d'installer les pipelines qui transporteront les résidus vers l'IGR située à environ 11 km de la ville de Rouyn-Noranda. Bien que la Société croit qu'elle sera en mesure d'obtenir les autorisations de la tierce partie dans les délais et qu'elle pourra faire l'acquisition des droits de passage requis et des autres droits de surface, il ne peut y avoir aucune garantie qu'une autorisation, un droit de passage ou un droit de surface seront octroyés, et, s'ils le sont, qu'ils soient octroyés selon des termes acceptables pour la Société et dans des délais raisonnables. Bien que Falco croit qu'elle ait pris des mesures raisonnables afin d'assurer la propriété de ses actifs, il n'existe aucune garantie que la propriété de tout actif ne soit pas contestée ou remise en question.

Contrôles de divulgation de l'information à l'interne

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSX-V, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Base d'établissement des états financiers

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (« *International Accounting Standard* ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers devraient être lus en parallèle avec les états financiers annuels, lesquels ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables et les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées par la Société dans les états financiers annuels. Le conseil a approuvé les états financiers le 25 mai 2018. Les conventions comptables significatives de Falco ainsi que les normes comptables émises, mais pas encore en vigueur sont décrites en détail dans les notes aux états financiers annuels, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers annuels déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours des périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier.

Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers annuels déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés et sont disponibles sur SEDAR, au www.sedar.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'exception des énoncés de faits historiques dans les présentes, certains renseignements dans le rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs concernant les activités, les opérations, les plans, la performance financière et la situation financière de Falco. Il est souvent possible, mais pas toujours, de reconnaître les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots et de ces expressions, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Ces énoncés prospectifs sont faits en date du rapport de gestion.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des énoncés portant sur les objectifs de Falco pour les années à venir, ses buts à moyen et long terme et ses stratégies pour atteindre ces buts et objectifs, ainsi que des énoncés portant sur ses avis, ses plans, ses objectifs, ses attentes, ses anticipations, ses estimations et ses intentions. Bien que la direction considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction des renseignements dont elle dispose actuellement, elles pourraient néanmoins s'avérer inexactes.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les plans, les résultats, la performance ou les réalisations de Falco soient en réalité sensiblement différents des plans, des résultats, de la performance et des réalisations qui ont été exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Ces facteurs comprennent notamment : (a) les ressources minérales et les cibles d'exploration; (b) l'incapacité de réaliser les projets en développement, les expansions prévues ou d'autres projets dans les délais anticipés; (c) la quantité de production future sur toute période de temps; (d) la valeur actualisée nette et le taux de rendement interne; (e) les hypothèses portant sur la teneur récupérée, la récupération moyenne de minerai, la dilution interne, la dilution minière et les autres paramètres miniers décrits dans l'étude de faisabilité; (f) les hypothèses portant sur les revenus bruts, les flux de trésorerie d'exploitation et les autres paramètres de rendement décrits dans l'étude de faisabilité; (g) le potentiel d'expansion de la mine et la durée de vie prévue de la mine; (h) les délais prévus pour l'obtention des permis et des approbations réglementaires; (i) les délais prévus pour la construction de la mine; (j) les délais prévus pour terminer la construction, démarrer les activités minières et la production commerciale et les obligations financières et les coûts engagés en lien avec ces activités de développement minier; (k) les futurs plans d'exploration; (l) les sources de financement pour répondre aux besoins anticipés et les conditions qui s'y rattachent; (m) les liquidités disponibles, les coûts des transactions et les dépenses administratives réels par rapport à ceux anticipés; (n) des risques reliés à des partenariats ou à d'autres activités conjointes; (o) les résultats réels des travaux d'exploration; (p) des variations dans les ressources minérales, la production minière, les teneurs ou les taux de récupération ainsi que des variations dans les efforts d'optimisation et les ventes; (q) les risques non assurés; (r) l'évolution de la réglementation; (s) les vices de titres; (t) la disponibilité du matériel et de l'équipement et leur mise en place; (u) le rendement des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes; (v) des impacts environnementaux imprévus sur les activités; (w) les prix courants; (x) des fluctuations du prix de l'or, de l'argent ou de tout autre métal et du taux de change; (y) des risques liés à la production, à la construction et à la technologie; (z) les investissements requis et les risques d'exploitation associés aux opérations ou à l'élargissement des opérations; (aa) une incertitude concernant la production future et les liquidités; (bb) des changements défavorables des conditions du marché, des conditions politiques, des conditions économiques générales ou des changements défavorables des lois et des règlements de même nature; (cc) des changements dans les paramètres du projet; (dd) la possibilité de dépassement des coûts et dépenses d'un projet ou des coûts et dépenses non prévus; (ee) des accidents, des conflits de travail, des protestations de la collectivité et des parties intéressées et d'autres risques inhérents au secteur minier; (ff) un bris à l'usine, un bris d'équipement ou une défaillance des processus empêchant le fonctionnement normal planifié; (gg) le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien; (hh) un risque de vice caché d'un titre de propriété ou d'une autre opposition; (ii) des facteurs discutés dans la section « *Facteurs de risques* »; et (jj) les risques décrits dans les documents publics de Falco déposés sur SEDAR, au www.sedar.com.

En outre, les énoncés (incluant les données dans les tableaux) sur les ressources minérales et les onces d'équivalent en or sont des énoncés prospectifs, car ils supposent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées.

Même si Falco a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs s'avéreront exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

(Signé) Luc Lessard

Luc Lessard

Président et chef de la direction

(Signé) Vincent Metcalfe

Vincent Metcalfe

Chef des finances

25 mai 2018

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2018

Informations sur la Société

Siège social

1100, av. des Canadiens-de-Montréal

Bureau 300

Montréal, Québec, Canada H3B 2S2

Tél. : 514 905-3162

Courriel : info@falcores.com

Site web : www.falcores.com

Bureau de projet

161, avenue Murdoch

Rouyn-Noranda, Québec, Canada J9X 1E3

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil

Mario Caron, administrateur en chef

Bryan A. Coates

Paola Farnesi

Claude Ferron

Luc Lessard

John Sabine

Chantal Sorel

Dirigeants

Luc Lessard, président et chef de la direction

Vincent Metcalfe, chef des finances

Ronald Bougie, vice-président, ingénierie et construction

Hélène Cartier, vice-présidente, environnement et
développement durable

Anthony Glavac, vice-président, contrôleur corporatif

Christian Laroche, vice-président, métallurgie

André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif

Claude Léveillée, vice-président, relations
communautaires et ressources humaines

François Vézina, vice-président, services techniques

Steve Boucratie, secrétaire corporatif adjoint

Conseillers juridiques

Lavery, de Billy LLP

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX

Inscription en Bourse

Bourse de croissance TSX : FPC